

**CONVOCATION AUX EXAMENS SEMESTRIELS JANVIER 2020  
ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020 -SESSION 1-**

**Etablissement : Faculté de Médecine Générale**  
**Filière : Médecine Générale**  
**Semestre : S5**

**Cher (e) étudiant (e),**

Vous êtes convoqué(e) aux examens du semestre 5 de la **Médecine Générale** qui auront lieu du **13 Janvier au 28 Janvier 2020** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

- Etage : 1ER ETAGE
- Salle : 6
- Emplacement : 24

Vous devez Vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves muni(e) :

- De cette convocation ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : LAHRAOUI Oussama
- N° d'inscription : INS-FMA00006961/2019
- CIN/Passeport : J521869

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se déroulent selon les modalités suivantes :

Ordre	Module	Date Examen	Heure début
1	Pharmacologie	13/01/2020	14h30
2	Anatomie Pathologique I	15/01/2020	14h30
3	Radiologie et Imagerie	17/01/2020	14h30
4	Parasitologie - Mycologie - Maladies Infectieuses	20/01/2020	14h30
5	Recherche I	22/01/2020	14h30
6	Stage Clinique 3 : Médecine-Chirurgie Générale	24/01/2020	14h30
7	Stage Clinique 2 : Médecine-Chirurgie Générale	24/01/2020	14h30
8	Stage Clinique 1 : Médecine-Chirurgie Générale	24/01/2020	14h30

Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'examens est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'examens.